

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS
COMPTE RENDU du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 avril 2025 à la Maison des animations de Vaudigny

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril 2025, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 02/04/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Jérôme KLEIN, Président.

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; M. LEGENDRE Jean-Baptiste (suppléant) ; M. LEMOINE Dominique ; Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; Mme GRILLET Mireille ; M. THOUVENIN Ludovic ; M. TIMON Yann ; M. WEBER Alain ; Mme HAYE Bénédicte ; M. MARTIN Michaël ; M. PIERRAT Eric ; Mme THIRION Barbara ; M. KLEIN Jérôme ; M. DUBREUCQ Jean-Loup ; M. VALLANCE Pierre ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. MARLIER Jean-Marie ; M. SCHROTZENBERGER Vincent ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. CHESINI Romuald ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BERGÉ Olivier ; M. BARBEZANT Maurice ; Mme MARTIN Patricia ; M. PEIGNIER Régis (suppléant) ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; M. GRAEFFLY Patrick ; M. HENRION Michel ; M. GODFROY Gilbert ; M. MANGIN Jacques ; M. BRUNNER Gauthier ; M. TROTOT Francis ; M. SALGUEIRO Victor ; M. GODEY Alain ; M. NICOLAS Thierry ; M. THOMAS Didier ; M. MAHUT Loïc ; M. STOLL Vincent ; M. COLIN Stéphane ; M. MOUGENOT Alain ; Mme SCHUBNEL Catherine ; M. MUNGER Georges ; M. GASS Patrick ; Mme COUPAYE Sophie (suppléante) ; M. HURIET Dominique ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. PARGON Nicolas ; M. BERY Daniel ; M. PEIGNIER Bernard ; M. DE MITRY Jean-Hyacinthe ; Mme BRUSSEAU Bénédicte ; M. LECLERC Augustin ; M. XEMAY François ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. PEREAUX Rémi ; M. TOUSSAINT NOVIANT François et Mme LANOIS Coralie.

EXCUSES : M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme BELLOT Nicole ; M. FAYS Xavier ; M. PERROTEZ Eric ; M. JEANDEL Mathieu ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. PY François ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme BRETON Clara ; Mme DAMIEN Viviane ; M. LAMBINET Didier et Mme SIRON Marie-France.

Ordre du jour :

Nécessitant prise de délibération :

- Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 20 mars 2025.

DELIBERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE :

- Approbation et vote des comptes de gestion 2024.
- Approbation et vote des comptes administratifs : budget général, budget annexe OM et eau 2024.
- Affectation de résultat
- Vote des taxes directes locales
- Budgets primitifs 2025

Ne nécessitant pas de prise de délibération

Questions diverses

Accueil du Président, vérification du quorum et désignation du secrétaire de séance : M. Patrick GRAEFFLY.

Communes présentes (40) :

Affracourt ; Autrey ; Bainville aux Miroirs ; Benney ; Bralleville ; Ceintrey ; Clérey sur Brénon ; Crantenoy ; Diarville ; Etreval ; Forcelles saint Gorgon ; Fraignes en Saintois ; Gerbécourt Haplemont ; Germonville ; Goviller ; Gripport ; Haroué ; Houdelmont ; Housséville ; Jevoncourt ; Laloeuf ; Laneuveville dvt Bayon ; Lebeuville ; Lemainville ; Mangonville ; Ognéville ; Omelmont ; Ormes et Ville ; Parey saint Césaire ; Praye ; Quevilloncourt ; Roville devant Bayon ; Saint Firmin ; They sous Vaudemont ; Thorey Lyautey ; Vaudeville ; Vézelize ; Vitrey ; Vroncourt et Xirocourt.

Communes excusées (7) :

Bouzanville ; Chaouilley ; Dommarie Eulmont ; Forcelles sous gugney ; Gugney ; Saint Remimont et Voinémont.

Communes absentes (8) :

Hammeville ; Houdreville ; Lemenil Mitry ; Neuwiller sur Moselle ; Saxon Sion ; Tantonville ; Vaudémont et Vaudigny.

Informations :

Le Président demande aux conseillers de se positionner sur l'éventualité de débiter le conseil communautaire à 20h au lieu de 20h30. Un vote informel est proposé.

La majorité se déclare favorable à un début de séance à 20h.

En conséquence, les prochaines réunions du conseil communautaire se tiendront à 20h.

-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 mars 2025 (DCC 22/2025)

Point présenté par M. Jérôme KLEIN

Le compte rendu du conseil communautaire du 20 mars 2025 a été adressé le 07/04/2025 par messagerie électronique avec accusé de réception aux délégués titulaires, suppléants et aux mairies.

Jean-Paul ROBERT regrette de n'avoir pu s'exprimer sur la ligne 14.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 20 mars 2025 est validé à l'unanimité.

(affichage des délibérations le 27/03/2025).

BUDGETS :

-Approbation des comptes de gestions pour le budget Général, le budget OM et Eau 2024 : (DCC budgétaire)

Présentation par M. Dominique LEMOINE

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2024, celui de tous les titres et recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, il s'avère que les comptes de gestions 2024 sont strictement conformes au CA du budget général, du budget OM et budget annexe Eau, et n'appellent ni observation, ni réserve.

Le conseil communautaire, à l'unanimité décide de valider les comptes de gestions pour le budget OM, Eau et le budget Général.

-Approbation et vote des comptes administratifs 2024 (DCC budgétaire)

Présentation par M. Dominique LEMOINE

CA Budget Général :

Fonctionnement :

Dépenses : 3 018 232,66 €

Recettes : 3 072 359,65 €

Résultat de l'exercice 2024 : + 54 126,99 €

Excédent reporté : + 511 347,91 €

Excédent de clôture 2024 : + 565 474,90 €

Investissement :

Dépenses : 311 572,26 €

Recettes : 384 124,35 €

Résultat de l'exercice 2024 : + 72 552,09 €

R.A.R solde : - 65 148,60 €

Excédent reporté : + 117 992,97 €

Excédent de clôture 2024 : + 125 396,46 €

CA Budget OM :

Exploitation :

Dépenses : 1 880 310,21 €

Recettes : 1 511 500,61 €

Résultat de l'exercice : - 368 809,60 €

Excédent reporté : + 507 616,25 €

Excédent de clôture : + 138 806,65 €

Investissement :

Dépenses : 475 180,23 €

Recettes : 175 067,21 €

Résultat de l'exercice : - 300 113,02 €

R.A.R solde : - 46 329,00 €

Excédent reporté : + 573 881,94 €

Excédent de clôture : + 227 439,92 €

CA Budget EAU :

Exploitation :

Dépenses : 128 088,93 €

Recettes : 118 835,94€

Résultat de l'exercice : - 9 252,99€

Excédent de clôture : - 9 252,99 €

Investissement :

Dépenses : 277 239,53€

Recettes : 437 041,28€

Résultat de l'exercice : + 159 801,75€

Excédent de clôture : + 159 801,75€**Solde d'exécution = + 150 548,76 €**

Le transfert du budget du Syndicat des eaux de Diarville n'apparaît pas dans la CA, il doit être rajouté à ces résultats (procédure standard de dissolution), soit en investissement + 38 460,59 € et en fonctionnement 55 004,12 €.

Portant le résultat final à :

+ 198 262,34 € (investissement)**+ 45 751,13 € (Investissement)**

➤ **Investissements 2024, budget général :**

Objet	Montant
PLUI	13 194,00 €
Solde études techniques anciennes brasseries	5 560,89 €
GEMAPI : MO et travaux : Bralleville Xirocourt et Mirabée	123 619,36 €
Subventions JA, habitat et création entreprise	7 688,99 €
Vestiaire chantier d'insertion	16 708,47 €
Équipement chantier d'insertion (matériel technique)	16 967,15 €
Matériel informatique (serveur, badgeuse, ordinateurs)	37 776,38 €
Réfection étanchéité toiture Haroué	2 350,00 €
Total investissement (hors amortissements et emprunts)	223 865,24 €

Analyse et présentation des dépenses et recettes et de leurs évolutions (cf présentation).

Objet	Montant
Entrée en capital SPL Covalom	425 000 €
Nouveau logiciel facturation	12 000 €
Etude faisabilité PV	1 838,40 €

Suite à la présentation du CA du budget général 2024, du CA budget OM 2024 et du CA Eau 2024, il est proposé de procéder au vote.

M. Klein sort de la salle.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider ces trois CA.

-AFFECTATIONS DE RESULTAT : (DCC budget)

Présentation par M. Dominique LEMOINE

BUDGET GENERAL :

Le compte administratif 2024 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	+ 54 126,99 €
- Un excédent reporté de	+ 511 347,91 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 565 474,90 €
- Un excédent d'investissement de	+ 190 545.06 €
- Un déficit des restes à réaliser de	- 65 148,60 €
- Soit un excédent de financement de	+ 125 396,46€

Besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Suite à la clôture du budget annexe Eau, prise en compte des résultats affectés au budget général :
+ 198 262.34 au 001 (recettes d'investissement)
+ 45 751.13 au 002 (recettes de fonctionnement)

Proposition d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- **RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ au 31/12/2024 : + 565 474,90 €**
- **AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE Compte 1068 : 0,00 €**
- **EXCÉDENT DE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ Ligne 002 : + 565 474,90 € + 45 751.13 € = 611 226.03 €**
- **RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001 excédent) : + 190 545.06 € + 198 262.34 = 388 807.40 €**

BUDGET OM :

Le compte administratif OM 2024 fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de	- 368 809,60 €
- Un excédent reporté de	+ 507 616,25 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 138 806,65 €
- Un déficit d'investissement de	+ 273 768,92 €
- Un déficit des restes à réaliser de	- 46 329,00 €
- Soit un excédent de financement de	+ 227 439,92 €

Besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Proposition d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- **RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ au 31/12/2024 : + 138 806,65 €**
- **AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE Compte 1068 : 0,00 €**
- **EXCÉDENT DE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ Ligne 002 : + 138 806,65 €**
- **RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (002 excédent) : + 273 768,92**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider les affectations de résultat présentées ci- dessous.

-VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES (DCC 023/2025) :

Point proposé par M. Dominique LEMOINE

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

Pour rappel : La TH sur les résidences secondaires continue à être perçue et pour la TH des résidences principales il s'agit du mécanisme de fraction de TVA (bases locatives x un pourcentage de TVA)

Pour les trois taxes restantes, il est proposé un maintien des taux de 2024, soit :

Taxe foncière, bâti : 4,83

Taxe foncière, non bâti : 10,39

Taxe d'habitation : 5,82

(Possibilité vote de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et logements vacants)

Entreprises : 6,87

Le produit attendu pour 2025 est de 823 136 € (+ fraction TVA pour TH de 597 000 €) = 1 420 136 €

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider les taux des taxes directes locales tels que présentés.

VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI :

Vu le CGCT et notamment son article L5216-5

Vu le CGI, notamment son article 1530 bis

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L211.7

Article 75 de la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016

*Article 65 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant NOTRe
Vu la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à la compétence des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations*

Nous avons instauré en 2019 la taxe GEMAPI.

Pour rappel, la CCPS est devenue compétente en janvier 2018 sur la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Le technicien "rivière" apporte un conseil technique aux communes qui en font la demande (Roville devant Bayon, Bainville aux Miroirs, Praye, ...)

Plusieurs projets sont également en cours ou en devenir comme :

- Fin de l'aménagement des sites de Bralleville et Xirocourt et renaturation du Madon
- Enlèvements des embâcles
- Etude sur le Mirabée
- Etude mutualisée Gripport Socourt (gravières)
- Etude Madon Aval (Xirocourt -Autrey)
- Animations scolaires à destination de tous les groupements scolaires de la CCPS

Pour 2025, il est proposé au conseil communautaire, de reconduire le produit attendu de 90 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le produit attendu, fixé à 90 000 € pour l'année 2025.

-BUDGET PRIMITIF (DCC budget)

Point présenté par Dominique LEMOINE :

BUDGET GENERAL

Fonctionnement :

Dépenses : 3 670 057,87 €
Recettes : 3 343 465,20 €
Résultat de l'exercice : - 326 592,67 €
Excédent reporté : + 611 226,03 €
Budget excédentaire de : + 284 633,36 €

Investissement :

Dépenses : 1 288 671,54 €
Recettes : 965 012,74 €
Résultat déficitaire : - 323 658,80 €
Excédent reporté : + 388 807,40 €
Solde RAR : - 65 148,60 €
Déficit clôture : 0 €

BUDGET OM

Exploitation :

Dépenses : 2 032 529,65 €
Recettes : 1 893 723 €
Résultat de l'exercice : - 138 806,65 €
Excédent reporté : + 138 806,65 €
Budget excédentaire de 0 €

Investissement :

Dépenses : 313 102,79 €
Recettes : 85 662,87 €
Résultat déficitaire : - 237 131,94 €
Excédent reporté : 273 768,92€
Solde RAR : - 46 329 €
Excédent de clôture : 0 €

Projets et investissements exposés en présentation.

Suite à la présentation du budget primitif général :

Brigitte MEYER s'interroge sur l'achat de deux photocopieurs et souligne que la location serait une solution plus avantageuse et plus simple.

Il est précisé que, si la collectivité en a les moyens, l'achat est plus avantageux. La durée du marché proposé est de 5 ans, et l'achat peut permettre jusqu'à 40 % d'économies par rapport à une location.

Jean-Marc BOULANGER demande une précision concernant le projet de Haroué : lorsqu'il est question de ce projet, s'agit-il bien des deux bâtiments ou uniquement de celui qui abrite l'école de musique ?

Il est confirmé qu'il s'agit bien de l'ensemble du site, c'est-à-dire du bâtiment accueillant l'école de musique ainsi que du bâtiment en bois.

Marie-Madeleine SCHLACHTER s'interroge sur une éventuelle évolution à la hausse de la taxe de séjour, en lien avec le développement des voies cyclables et de la V50 ? En 2024, la CCPS a perçu 6 740 € au titre de la taxe de séjour. Une recette de 10 000 € est escomptée pour 2025, mais il reste difficile d'en évaluer précisément l'impact ; davantage de recul serait nécessaire.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité

-le budget primitif du budget général

Suite à la présentation du budget primitif OM :

Le conseil communautaire valide avec deux contre (Jean Marc BOULANGER + procuration)

-le budget primitif annexe OM

Questions diverses :

Assainissement : retour sur le Copil du 26 mars 2025 :

La proposition de loi a bien été actée :

- L'abrogation du transfert obligatoire des compétences au 1er janvier 2026,
- De laisser la possibilité aux Communauté de Communes de reprendre ces compétences à titre facultatif, pour tout ou partie de leurs communes membres.

Des rencontres avec les communes et les syndicats sont proposées : six réunions seront organisées entre le 22 avril et le 6 mai afin de recueillir leurs premiers positionnements et interrogations concernant un éventuel transfert à l'échelle intercommunautaire.

Il est proposé d'associer aux échanges les communes en assainissement collectif et non collectif, pour tenir compte des communes potentiellement intéressées par la mise en place d'un système d'assainissement collectif.

OM :

Thierry NICOLAS intervient et signale qu'il a reçu un carton/message de Covalom demandant de placer le bac avec les poignées orientées dans le bon sens pour la collecte. Il trouve cette demande ridicule. Cette communication ne semble pas avoir été diffusée dans d'autres communes ; il s'agirait vraisemblablement d'une demande ponctuelle des ambassadeurs du tri. Ce geste est généralement

évoqué dans une communication plus générale sur les bonnes pratiques de tri et consignes de collectes, diffusée dans les boîtes aux lettres des usagers.

PLUI :

L'enquête publique débutera en septembre. Une vigilance particulière est demandée aux communes, qui seront alertées dès la fin du mois d'août, afin d'anticiper les affichages obligatoires et d'assurer la mise à disposition des registres de concertation.